



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
28/11/2025		
Date d'affichage		
28/11/2025		

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme qui a donné pouvoir à CHESSOUX Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2025-12-04-07/87 Echange de parcelles Commune/Consorts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'au cours des aménagements de voirie dans le secteur de Housquit, les limites cadastrales de la parcelle A 2073 appartenant aux consorts [REDACTED] ont été modifiées,
Vu la demande de l'intéressé,
Vu le dossier foncier d'échange établi par le cabinet de géomètre Premier Plan,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** les échanges suivants :
 - Les consorts [REDACTED] cèdent les parcelles A 2070 (4m²) et A 2072 (86 m²)
 - La commune cède la parcelle A 2060(90m²)
- PRÉCISE** que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge du demandeur

A Labenne, le 05 Décembre 2025

La Secrétaire de Mairie



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/12/2025
Et publication et/ou notification le 10/12/2025